

4TPM

Société par Actions Simplifiée au capital de 680 400 Euros
Siège social : 156 Boulevard Haussmann 75008 PARIS
800 105 710 R.C.S. PARIS

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLEE DES ASSOCIÉS

L'an deux mille vingt-trois,

Le 13 septembre,

A 14 heures,

Conformément à l'Article 29 des statuts « Décisions collectives », les Associés de la Société 4TPM ont été consultés par écrit, sur convocation qui leur a été adressée par le Président par lettre recommandée avec accusé de réception et transmise par courriel individuellement le 4 septembre 2023.

L'assemblée est présidée par Monsieur Tarak ACHICH représentant la Société CLIPEA HOLDING SA, Société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 47 rue Gasperich 1617 Luxembourg, immatriculée au Registre du Luxembourg sous le numéro B168450, elle-même Présidente de la Société.

Madame Marie-Ange Olivetti, Secrétaire générale de 4TPM et membre du Conseil de surveillance est désignée comme secrétaire et établit le présent Procès-verbal.

La Secrétaire communique au Président le résultat des votes dont il résulte que la totalité des Associés, représentant 6 804 actions sur les 6804 actions composant le capital social se sont exprimés. Il déclare que, le quorum étant atteint, la collectivité des Associés peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président a adressé aux membres de l'assemblée les documents suivants :

- Convocation adressée à chaque Associé & Pouvoirs des Associés
- Ordre du jour de l'Assemblée
- Le texte des résolutions proposées
- Le texte des statuts modifiés

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et/ou statutaires ont été adressés aux Associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Le président rappelle que l'assemblée délibère sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'article 5 des statuts, relatif au Siège social
- Modification de l'article 25 des statuts, relatif au Conseil de Surveillance
- Modification de l'article 29 des statuts, relatif aux Décisions collectives
- Publicité

Le Président a mis successivement aux voix les résolutions suivantes :

I PREMIERE RESOLUTION

L'Article 5 des statuts, relatif au Siège social est modifié de la façon suivante :

« Le siège social est fixé : 7 place de la Défense à Courbevoie (92400)

Il peut être transféré en tout endroit par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence. »

Cette résolution est soumise au vote des Associés. Les résultats du vote sont les suivants : 6804 votes Pour, 0 Abstention, 0 vote Contre. La résolution est approuvée par l'Assemblée des Associés.

II DEUXIEME RESOLUTION

L'Article 25 des statuts « Conseil de surveillance » précise au paragraphe « Rémunération des membres du Conseil de Surveillance » :

« Les membres du Conseil de Surveillance ne percevront pas de rémunération ».

Ce paragraphe de l'Article 25 est modifié de la façon suivante :

« Les membres du Conseil de Surveillance peuvent recevoir une rémunération dont les modalités sont fixées soit dans la décision de nomination, soit dans une décision ultérieure du Président.

En outre, les membres du Conseil de surveillance sont remboursés de leurs frais de représentation et de déplacement sur justificatifs. »

Le reste de l'Article demeure inchangé.

Cette résolution est soumise au vote des Associés. Les résultats du vote sont les suivants : 6784 votes Pour, 20 Abstentions, 0 vote Contre. La résolution est approuvée par l'Assemblée des Associés.

III TROISIEME RESOLUTION

Afin de permettre une consultation par courrier électronique avec accusé de réception en remplacement d'une lettre recommandée avec accusé de réception, l'article 29 des statuts, relatif aux Décisions collectives, est modifié de la façon suivante :

« b. CONSULTATION ECRITE

En cas de consultation écrite, le Président adresse à chaque associé, par courrier électronique avec accusé de réception, le texte des résolutions proposées ainsi que les documents nécessaires à l'information des associés.

Les associés disposent d'un délai de huit (8) jours à compter de la réception du projet de résolutions pour transmettre leur vote à l'auteur de la consultation par courrier électronique avec accusé de réception.

Tout associé n'ayant pas répondu dans le délai ci-dessus est considéré comme s'étant abstenu. »

Le reste de l'Article demeure inchangé.

Cette résolution est soumise au vote des Associés. Les résultats du vote sont les suivants : 6804 votes Pour, 0 Abstention, 0 vote Contre. La résolution est approuvée par l'Assemblée des Associés.

IV QUATRIEME RESOLUTION

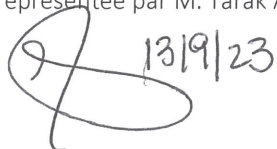
Le reste des statuts est inchangé. Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Cette résolution est soumise au vote des Associés. Les résultats du vote sont les suivants : 6804 votes Pour, 0 Abstention, 0 vote Contre. La résolution est approuvée par l'Assemblée des Associés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les Associés présents.

Signatures

Clipea Holding, représentée par M. Tarak Achich
Président

A handwritten signature in black ink, followed by the date 13/19/23.

Mme Marie-Ange Olivetti
Membre du Conseil de surveillance

A handwritten signature in blue ink.

4TPM

Société par Actions Simplifiée au capital de 680 400 Euros

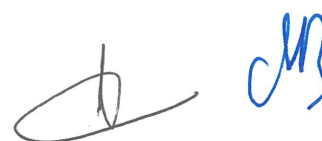
Siège social :156 Boulevard Haussmann 75008 PARIS

800 105 710 R.C.S. PARIS

Vote des actionnaires

Consultation écrite pour l'AG du 13 Septembre 2023

Nom	Nb de titres	% de détention	Résolution 1	Résolution 2	Résolution 3	Résolution 4
Clipéa Holding	6 450	94,80%	Pour	Pour	Pour	Pour
Chevalere Catherine	10	0,15%	Pour	Pour	Pour	Pour
Chicheportiche Didier	10	0,15%	Pour	Absention	Pour	Pour
Gaume Gaetan	10	0,15%	Pour	Absention	Pour	Pour
Jattiot Maxime	22	0,32%	Pour	Pour	Pour	Pour
Leceux Jacques	22	0,32%	Pour	Pour	Pour	Pour
Nembrard Philippe	10	0,15%	Pour	Pour	Pour	Pour
Olivetti Marie-Ange	190	2,79%	Pour	Pour	Pour	Pour
Petitfrère Arnauld	20	0,29%	Pour	Pour	Pour	Pour
Thierry Eric	40	0,59%	Pour	Pour	Pour	Pour
Zhang Lifei	20	0,29%	Pour	Pour	Pour	Pour
Total actions	6 804	100,00%	100%	99,85%	100%	100%

Handwritten signature and initials in blue ink, located at the bottom right of the page.

